

Le développement responsable vous intéresse ?

Rejoignez l'Atelier du Sncd et valorisez votre engagement au sein de votre entreprise !

L'atelier Développement Responsable du Sncd a pour objectif d'informer et de mobiliser les adhérents sur leur responsabilité sociétale et environnementale en mettant à leur disposition une Charte Sncd Développement Responsable valorisant leurs engagements auprès des annonceurs et de leurs salariés.

Outre l'examen des dossiers de candidature à la Charte, l'atelier est aussi chargé de la production d'une Newsletter Responsable trimestrielle à destination des adhérents du Sncd. Cette News Responsable est également diffusée sur le [site internet](#) et les [réseaux sociaux](#) du syndicat.

Composé en 2016 par Franck Dreyer (Reed Data), Virginie Fillion-Delette, Laurence Hulin (Groupe La Poste) et Méliné Matossian (Sncd), l'atelier est à la recherche de nouveaux membres pour cette année suite au départ de F. Dreyer vers de nouvelles aventures professionnelles.

Le Sncd remercie Franck Dreyer pour son implication depuis 2011 en tant que pilote de l'atelier Développement Responsable et lance un appel à toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient s'investir au sein de ce beau projet. Ce faisant, vous pourrez valoriser votre engagement au sein de votre entreprise et contribuer au succès et à la pérennité de la Charte Développement Responsable du Sncd.

Pour toute information, n'hésitez pas à [nous contacter](#). NOUS COMPTONS SUR VOUS !

Le Sncd a réuni le 21 février les 35 membres-signataires de la Charte Développement Responsable 2017

A l'initiative de son Atelier Développement Responsable, le Syndicat national de la communication directe, de la data à la logistique, a créé fin 2011 la Charte du Développement Responsable et reconduit son action pour 2017.

Cet Atelier du Sncd a mené des travaux permettant l'édition de la Charte du Développement Responsable et la publication de Newsletters Responsables. Au-delà de la sensibilisation et de l'engagement, le Sncd accompagne ses membres dans la mise en œuvre concrète de leurs actions.

À ce jour, 35 membres ont signé la Charte Sncd Développement Responsable et se sont ainsi engagés suivant trois axes d'implication : social, économique et environnemental.

L'adhésion à cette Charte permet aux membres de mieux piloter leurs démarches de Responsabilité sociétale (RSE), de renforcer leur visibilité et leur engagement auprès des parties prenantes, d'anticiper les contraintes réglementaires, de communiquer sur des valeurs fortes et fondées et d'être éligibles à certains appels d'offres. Les objectifs majeurs étant surtout de réduire leur impact environnemental, s'impliquer dans une politique de ressources humaines soucieuse du bien-être de leurs collaborateurs et respecter la diversité.

Les 35 membres-signataires pour l'année 2017 sont :

ADDRESS COMPANY, ADDRESS EXPERT, AID Add Intelligence to Data, AMABIS, CABESTAN, CIFEAD-MK, COMBBASE, CONEXANCE, CRITÈRE DIRECT, DATA COMPANY, DATA PROJECT, DITRIMAG, DOCAPOST, DOLIST, EDATIS, EDIWARE, ELLISPHERE, HSK PARTNERS, IDÉE DE COM, IMS HEALTH, ITL, LA POSTE - SNA, MEDIAPOST SAS, MEDIAPOST PUBLICITE, NP6, OBIMD, PRODILISTE, RMF, SOLOCAL MARKETING SERVICES, SAFIG DATA, SOGEC DATAMARK SERVICES, SNCD, SOS FICHIERS, VERTICAL MAIL et YES INDEED !.

Le Sncd est fier de l'investissement de ses adhérents en faveur de la RSE.

Réunis le 21 février 2017 chez Mediapost Communication autour d'un petit-déjeuner, les signataires de la Charte Sncd Développement Responsable ont profité de ce moment privilégié pour échanger sur leurs bonnes pratiques et renforcer leurs connaissances.

Parmi les points évoqués à l'occasion de ce petit-déjeuner :

- **La nécessité de nommer un référent développement responsable dans l'entreprise**, sur la base de la sensibilité personnelle et des compétences de celui-ci. La légitimité du référent développement responsable en tant que personne-ressource dans l'entreprise doit être reconnue par la direction comme par l'ensemble des collaborateurs. Son rôle est de dresser le bilan de la politique RSE de l'entreprise et d'établir des perspectives d'amélioration dans les divers domaines que cette politique recouvre.
- **Le développement responsable des entreprises doit faire l'objet d'une démarche de progrès continu.** Chaque année, une feuille de route doit être établie afin de fixer un cap, tout en laissant de la place à l'expérimentation et à l'émergence d'initiatives nouvelles.
- **La responsabilité sociale des entreprises est encadrée en France par un certain nombre de textes réglementaires**, dont la loi de modernisation sociale. **En s'engageant en faveur de la Charte Développement Responsable du Sncd, les signataires expriment leur volonté d'aller plus loin que les obligations auxquelles ils sont soumis par la loi**, faisant ainsi état d'une démarche pleinement volontaire et proactive.
- **Le développement durable et la protection de l'environnement sont des piliers fondateurs de toute politique RSE.** Cet engagement peut se traduire de différentes manières : recours à des fournisseurs responsables, obtention de labels, développement d'offres écoconçues... L'Atelier Développement Responsable du Sncd est à la disposition de tout adhérent qui souhaiterait aller plus loin dans cette démarche et obtenir des conseils pour l'amélioration de sa politique en la matière.



Petit-déjeuner de signature de la Charte Développement Responsable du Sncd le 21 février 2017

Le saviez-vous ? Devoir de vigilance : tous responsables

par Laurence Hulin

La problématique de la responsabilité des entreprises multinationales n'est pas une question récente. Suite à un évènement tragique, la question est revenue dans la sphère du droit français.

En 2013, un immeuble (le Rana Plaza, au Bangladesh) s'est effondré, provoquant la mort de 1 134 personnes et en blessant plusieurs centaines. Cinq ateliers de confection étaient installés dans cet immeuble, accueillant chaque jour des milliers de travailleurs. Ces ateliers de confection travaillaient notamment pour le compte de grandes marques d'habillement occidentales. Des entreprises françaises pouvant avoir été indirectement à l'origine du drame (en imposant des conditions de prix et de délais aux fournisseurs au détriment des droits sociaux et de la sécurité des salariés), la question de leur responsabilité a été posée.

Mardi 21 février 2017, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. La loi exige, à compter du 1^{er} janvier 2018, des multinationales françaises de plus de 5 000 salariés dont le siège est situé en France (ou 10 000 salariés avec leurs filiales à l'étranger), de mettre en œuvre un plan de vigilance pour éviter des violations des droits de l'homme et les dommages environnementaux liés à leurs activités, tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

Ce plan doit permettre d'identifier et de prévenir la réalisation des **risques relatifs aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et sécurité des personnes et à l'environnement** et d'identifier les risques résultant des activités de la **société et de celles des sociétés qu'elle contrôle, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs** avec lesquels est entretenue une relation commerciale. Les grandes entreprises deviennent ainsi responsables de leurs sous-traitants et des sous-traitants de leurs sous-traitants !

Ce plan doit comporter les éléments suivants :

- une cartographie des risques ;

- des procédures d'évaluation de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs concernés ;
- des actions d'atténuation ou de prévention des risques ;
- un mécanisme d'alerte ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Les actions devront être rendues publiques et intégrées dans le rapport annuel de la société.

Enfin, cette réglementation va pousser les grands donneurs d'ordre à plus de contrôles en matière de RSE sur leurs fournisseurs et à sélectionner les plus vertueux en matière de RSE et d'éthique.

Une véritable opportunité pour les entreprises qui sont déjà engagées sur ces thématiques.



DR : @lucato

Trucs & Astuces : Sortez des sentiers battus, cultivez votre jardin

par Virginie Fillion-Delette

En matière de team building on connaissait le saut à l'élastique, les ateliers de cuisine, les raids nature... Eh bien aujourd'hui il faut compter aussi sur le potager ! Un potager en entreprise, vous plaisantez ? Pas du tout, les potagers partagés envahissent l'entreprise et s'inscrivent désormais dans les actions RSE.

Pourquoi cultiver un potager en entreprise ? Pour développer de bonnes pratiques et proposer une parenthèse humaine ou encore renforcer les liens et fédérer autour de projets concrets avec un résultat réel : la récolte.

« La tendance actuelle pour les entreprises c'est de montrer qu'elles sont orientées "respect de l'humain et de la planète", donc sensibles au bien-être du salarié (solidaire) et à la nature (développement durable). En réponse au stress et burn-out, un salarié en bonne santé est toujours plus productif¹ », explique Hamid Agui (directeur du cabinet Relation & Performance et spécialiste du bien-être au travail).

¹ Source : <http://www.lefigaro.fr/vie-bureau/2014/07/02/09008-20140702ARTFIG00101-les-jardins-d-entreprise-une-bonne-maniere-de-se-mettre-au-vert.php>

Cette tendance, venue des États-Unis où on appelle ces espaces les « Corporate gardens », progresse dans l'hexagone : BNP Paribas, les Galeries Lafayette Haussman, le BHV Marais, ERDF et bien d'autres entreprises de toutes tailles se sont lancées dans la culture potagère. Rien qu'en région parisienne on compte déjà plus de 150 potagers d'entreprise.

Pour Danone, spécialiste de l'alimentation, outre les bénéfices de cette activité sur la qualité de vie au travail, cette initiative constitue un élément intégré dans la stratégie globale de l'entreprise.

A l'heure du burn-out, de la malbouffe et des alertes sanitaires, les potagers partagés en entreprise constituent une méthode douce et peu coûteuse de sensibilisation au bien manger et participent à l'embellissement du cadre de travail. Cultiver un potager d'entreprise c'est mettre en place une méthode anti-stress naturelle susceptible d'améliorer le bien-être des salariés.

Nul besoin de disposer d'un terrain vaste pour se lancer. Du toit végétalisé à la culture hors sol dans des bacs de culture, les formules choisies par les entreprises varient selon leur taille, l'espace dont elles disposent ou l'engagement des collaborateurs. Certaines entreprises encouragent leurs salariés à consacrer une partie de leur temps de pause à cultiver un potager collectif.

Tous ceux qui se sont lancés sont unanimes : travailler la terre se révèle une solution saine et amusante pour combattre le stress, rééquilibrer la hiérarchie d'entreprise, apprécier de rentrer à la maison avec le fruit de son travail « agricole ».

Rendez-vous l'an prochain pour la signature 2018 des Chartes Sncd Développement Responsable, autour d'un buffet constitué de vos récoltes....



Témoignage : Quoi de neuf chez Dolist ?

par **Caroline Lemoine**,
Responsable des Ressources Humaines



Dolist s'engage dans le développement durable et écoresponsable depuis quatre ans tout particulièrement au niveau des déplacements de ses collaborateurs. En effet, les consultants,

chefs de projet marketing et chargés de clientèle sont amenés à se rendre chez leurs clients régulièrement.

Dans ce cadre, le train est privilégié à l'avion dans la mesure du possible. Un système de visioconférence est en cours d'installation entre nos bureaux bordelais et parisiens pour permettre à nos experts de collaborer avec les équipes plus facilement. Des web-conférences et web-séminaires sont organisés régulièrement avec nos clients. Enfin, Skype entreprise vient d'être déployé afin de faciliter les réunions internes par vidéo.

Pour les déplacements quotidiens, le covoiturage est encouragé et des indemnités kilométriques ont été mises en place pour les salariés qui se rendent sur leur lieu de travail à vélo afin d'allier sport et protection de l'environnement. Les deux dirigeants de Dolist se sont équipés de véhicules hybrides et se sont engagés à ajouter autant de prises électriques que nécessaire sur notre parking, pour inciter les collaborateurs à se déplacer avec des véhicules propres.

Les déchets sont classiquement triés via des poubelles de tri sélectif. Les tasses sont privilégiées aux gobelets en plastique pour limiter les déchets. Dans nos bureaux parisiens, le marc de café est même conservé et recyclé pour les cultures biologiques d'un de nos salariés !

Événements / Agenda



- 28 avril : [Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail](#)
- 30 mai au 5 juin : [Semaine du développement durable](#)
- 5 juin : [Journée mondiale de l'environnement](#)



Retrouvez l'ensemble de [nos publications](#) concernant le Développement Responsable sur notre site.

Comité de Rédaction et Atelier Développement Responsable du Sncd :

L'équipe est constituée de Virginie FILLION-DELETTE, Laurence HULIN de La Poste, branche numérique et Méliné MATOSSIAN du Sncd.

Vous souhaitez réagir, témoigner, vous investir sur le Développement Responsable ? Alors n'hésitez pas, rejoignez-nous ! Envoyez un mail à mmatossian@sncd.org.



Crédits photos :

Illustration jardin partagé :

<http://www.20minutes.fr/toulouse/1803027-20160309-toulouse-etudiants-habitants-retrouvent-jardiner-potager>

Semaine du développement durable :

<http://www.esdw.eu/?lang=fr>

Journée mondiale de l'environnement :

<http://www.journee-mondiale.com/170/journee-mondiale-de-l-environnement.htm>

Note : tout ou partie des marques mentionnées dans ce document sont des marques déposées et sont citées uniquement à titre d'exemple.